

# RAPPORT ANNUEL

Fonds commun de placement

## TIEPOLO PME

Exercice du 01/01/2023 au 29/12/2023

- Rapport du Commissaire aux Comptes  
sur les comptes annuels
- Commentaire de gestion

## TIEPOLO PME

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :  
Financière Tiepolo

7 rue de Tilsitt  
75017 Paris

## Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 29 décembre 2023

---

Aux porteurs de parts du FCP TIEPOLO PME,

### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif TIEPOLO PME constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 29 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP, à la fin de cet exercice.

### Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

#### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

## **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 31 décembre 2022 à la date d'émission de notre rapport.

## **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

## **Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme

significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre:

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 04 mars 2024

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés

*Stéphane Collas*  
Stéphane COLLAS

Forme juridique : FCP

## **L'objectif de gestion**

L'objectif de gestion de l'OPCVM est de rechercher une performance annualisée supérieure à 7% net de frais de gestion fixes sur le marché des actions et sur la durée de placement recommandée de 5 ans au travers d'une sélection de titres (« stock picking ») en profitant des opportunités offertes par l'univers des entreprises de l'Union Européenne cotées de petites et moyennes capitalisations ou de Taille Intermédiaire (ETI).

Il n'y a pas d'indicateur de référence. Toutefois, à titre d'information, et de comparaison de la performance de l'OPCVM a posteriori, le porteur pourra se référer à la performance de l'indice ENTERNEXT PEA-PME 150 GR, exprimé en euro et calculé dividendes réinvestis en cours de clôture (FR0012246049) et à l'indice MSCI EUROPE MICRO CAPS Index NR.

## **Stratégie d'investissement**

L'OPCVM investit en titres (actions, certificats, obligations, obligations convertibles...) émis par ses entreprises cotées sur des marchés réglementé ou organisés et de moins de 1Md € de capitalisation boursière.

- Ou des petites et moyennes entreprises (PME) et des entreprises de taille intermédiaire (ETI) de l'Union Européenne, cotées sur des marchés réglementés ou organisés et répondant aux critères suivants :

Un effectif de moins de 5000 salariés

un chiffre d'affaires annuel n'excédant pas 1,5 milliard d'euros ou un total de bilan inférieur à 2 milliards d'euros.

Le gérant suit une politique de sélection de valeurs innovantes de tous secteurs, et de diversification maximale du portefeuille. En complément, il pourra investir dans tous titres de taux émis par ces entreprises ou non.

L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »). Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) contribuent à la prise de décision du gérant, sans pour autant être un facteur déterminant de cette prise de décision.

L'OPCVM s'engage à respecter les fourchettes d'exposition sur l'actif net suivantes : De 75% à 100% en actions, dont :

de 50% à 100% aux marchés des actions d'entreprises répondant aux critères de capitalisation ou de taille de PME et ETI précisés ci-dessus, dont 35% maximum en actions cotées sur le marché EURONEXT GROWTH,

60% minimum sur les marchés d'actions des pays de l'Union Européenne,

10% maximum en actions de pays autres que ceux de l'Union Européenne hors pays émergents.

- De 0% à 25% en instruments de taux souverains, du secteur public et privé, y compris des obligations convertibles, d'émetteurs de l'Union Européenne de notation minimale

« Investment Grade » à l'acquisition selon l'analyse de la société de gestion ou celle des agences de notation, dont 10% maximum en instruments de taux devenus spéculatifs après l'acquisition quand la note est passée sous le minimum autorisé selon l'analyse de la société de gestion, ou devenus non notés.

Pour la sélection et le suivi des titres de taux, la société de gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement aux agences de notation. Elle privilégie sa propre analyse de crédit qui sert de fondement aux décisions de gestion prises dans l'intérêt des porteurs.

La fourchette de sensibilité de la partie exposée au risque de taux est comprise entre 0 et 10.

- De 0% à 100% au risque de change sur des devises hors euro de l'Union Européenne et de 0% à 10% au risque de change sur des devises hors Union Européenne.

Le cumul des expositions ne peut pas dépasser 100% de l'actif net.

Les titres éligibles au PEA et au PEA-PME représentent en permanence 75% minimum de l'actif, dont 50% minimum en actions répondant aux critères PME et ETI ci-dessus.

L'OPCVM peut être investi :

- en actions, en titres de créance et instruments du marché monétaire
- jusqu'à 10 % de son actif net en OPCVM français ou européens ou en FIA européens ouverts à une clientèle non professionnelle, répondant aux conditions de l'article R.214-13 du Code Monétaire et Financier.

Il peut également intervenir sur les :

- contrats financiers à terme ferme ou optionnels utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition aux risques d'action, de taux, de crédit et de change ;
- titres intégrant des dérivés, utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition aux risques d'action et de taux.

L'utilisation des instruments financiers à terme ne créera pas de surexposition pour le fonds.

## COMMENTAIRE DE GESTION

Dans la foulée du 1er semestre qui avait été très positif, l'été avait bien commencé sur les marchés financiers et la confiance semblait assez bien établie pour le reste de l'année. Las ! Dès le mois d'août, de nouvelles craintes de hausses des taux d'intérêt cumulées à des annonces de possibles faillites de sociétés immobilières chinoises ont suscité l'inquiétude de nombreux investisseurs, entraînant les marchés financiers dans une spirale de baisse aussi forte que soudaine. Le début de la guerre entre Israël et le Hamas, le 6 octobre, a fini de les convaincre que l'équilibre mondial était fragile. C'est donc un véritable trou d'air, pour ne pas dire un mini krach boursier, qu'ont vécu les marchés entre août et fin octobre.

Résignés à supporter les tensions géopolitiques (la guerre en Ukraine va entrer dans sa 3ème année...), les investisseurs se sont rapidement concentrés sur les perspectives macro et micro-économiques. La force de l'économie et la vigueur des résultats d'une large majorité de sociétés cotées qui sont restés bons, souvent même meilleurs que prévus, ont donc pris les inquiets à contre-pieds à partir du 1er novembre. Certains sujets apparaissant en effet moins sombres.

Le combat contre l'inflation est en passe d'être remporté par les banques centrales et, au final, les hausses de taux à répétition semblent être terminées. Il faut dire qu'elles n'avaient jamais été aussi rapides depuis plus de 30 ans...

La récession tant annoncée n'a également pas été confirmée, à l'exception notable de l'Allemagne. Dans de nombreux pays, aux Etats-Unis (+2,4% attendus) et même en Chine (supérieure à +5%) qui inquiétait tant au début de l'été, la croissance économique 2023 sera supérieure aux prévisions.

L'année a donc été atypique à plus d'un titre. Marquée par plusieurs périodes de forte volatilité suivies par des temps de calme plat sur les marchés, elle a vu s'effondrer de plus de 33% le nombre d'introductions en bourse pour des volumes au plus bas depuis 2009 (123,3 Mds \$). Les rares qui ont eu lieu n'ont généralement pas été couronnées de succès.

Les prix de l'énergie ont également connu une grande volatilité. Le baril de Brent a ainsi évolué entre 70\$ et 90 \$ mais termine en baisse de 8% (en dollar) sur l'année.

Paradoxalement, le dollar a souffert de la vigueur de l'économie américaine mais aussi de la baisse des taux d'intérêt après un pic atteint sur l'emprunt à 10 ans à plus de 5%. Il accuse, sur l'année, un recul de presque 4% contre l'euro.

Les derniers mois de l'année ont donc vu les marchés financiers reprendre une tendance haussière, tant du côté des obligations (hausses annuelles des indices monétaires et obligataires comprises entre 4 et 12%) qui ont bénéficié à plein de la stabilisation des taux d'intérêt que pour les actions qui finissent l'année proches de leurs points hauts, à l'exception notable des indices de valeurs moyennes.

Dans ce contexte, l'indice *Enternext PEA-PME 150 GR* a baissé de 4,9% sur l'année 2023.

De son côté, au titre de l'exercice 2023, le FCP Tiepolo PME Part C affiche une progression de 3,88% avec une Valeur Liquidative (VL) de 23,03 € au 29/12/2023.

La Part I du FCP Tiepolo PME a clôturé l'année 2023 avec une VL de 1.271,65€ (+4,8%).

### Que faut-il attendre pour 2024 ?

Des points négatifs persistent. Les tensions géopolitiques vont probablement rester importantes. Outre l'Ukraine et le Moyen-Orient, les zones à risque sont nombreuses. Une invasion de Taïwan, l'atelier technologique du monde, par la Chine est dans tous les esprits mais il serait hautement préférable qu'elle n'arrivât pas...

Les risques climatiques demeurent préoccupants et imposent toujours plus de nouvelles normes environnementales qui pèsent sur les Etats et les entreprises. Les besoins en investissements sont immenses et nécessitent des efforts très lourds. Le niveau d'endettement de la plupart des Etats occidentaux reste trop élevé



et devra, à terme, faire l'objet de choix stratégiques courageux. On ne semble cependant pas aller dans cette direction.

L'année 2024 sera électorale. Plus de 70 élections sont effectivement prévues partout dans le monde. Les élections présidentielles aux Etats-Unis de novembre prochain en seront le point d'orgue. La première puissance économique et politique mondiale sera-t-elle capable de proposer autre chose qu'un duel *Trump-Biden* qui ne fait pas vraiment rêver ? Espérons-le !

Il faut donc s'attendre à un niveau de volatilité des marchés élevé ce qui semble être une donnée avec laquelle les investisseurs doivent désormais apprendre à vivre.

Certains points plus positifs peuvent être mis en avant. Du côté de la Chine, les mesures de soutien se sont multipliées et pourraient permettre une nouvelle année de croissance assez forte dont le monde entier a besoin.

L'inflation va continuer à reculer et la consommation des ménages pourrait progresser grâce à un début de hausse du pouvoir d'achat.

Il est ainsi envisageable, même si elle restera encore assez faible, que la croissance économique mondiale reparte à la hausse. Les profits des entreprises devraient rester robustes. Le consensus des analystes prévoit, ce jour, une progression des résultats pour 2024 de l'ordre de +11% pour les entreprises nord-américaines et de +6% pour leurs homologues européennes.

Après une année morose sur le plan des opérations financières (voir ci-dessus), les spécialistes s'attendent à une reprise en 2024. Il faut dire que les niveaux de valorisation sont redevenus attractifs (notamment sur les petites et moyennes valeurs) et que la stabilisation des taux d'intérêt va rendre le crédit moins cher et plus facile. Un point de blocage très marqué aux conséquences néfastes pour toute l'économie avait été atteint. Le retour à un système plus fluide est une excellente nouvelle et des baisses de taux d'intérêt semblent possibles en 2024.

2023 restera celle de l'avènement de l'Intelligence Artificielle (IA). C'est toute notre économie et même nos modes de vies qui sont désormais concernés par ce qui apparaît comme la nouvelle révolution industrielle. Nous n'en sommes qu'au début et, cette année, l'IA va continuer d'entrer dans notre quotidien. En matière de gestion de portefeuilles, elle peut sûrement permettre d'améliorer certains processus de recherche et d'analyse financière, et contribuer ainsi à l'amélioration des performances sur le long terme.

C'est ce à quoi nous nous employons chez Tiepolo, prêts pour ces changements, conscients des défis qui se présentent mais convaincus que la sélection et la gestion active de sociétés de qualité aux bilans solides et aux *business-model* éprouvés restera porteuse de fruits positifs sur le long terme.

### **Politique de rémunération :**

Financière Tiepolo a mis en place une politique et des pratiques de rémunération appelée Politique de Rémunération en vue d'assurer une gestion saine et efficace des risques qu'elle a décidé de rendre applicable aux personnels identifiés comme preneurs de risques afin de prévenir, gérer et éviter les situations de conflits d'intérêts et les risques incompatibles ou inconsidérés au regard de l'intérêt des investisseurs des fonds gérés par la société.

L'ensemble des principes directeurs de la Politique de Rémunérations ainsi que leurs mises en œuvre sont détaillés et mis à jour sur le site internet de la société de gestion dans la rubrique informations légales : Politique de Rémunération.

Elle est accessible ici : [www.tiepolo.fr/Informations Légales](http://www.tiepolo.fr/Informations_Légales)

Une version papier de la politique de rémunération est disponible gratuitement sur simple demande auprès de Financière Tiepolo : 7 rue de Tilsitt, 75017 Paris - Tél : 01 45 61 78 78.

Le montant total des rémunérations versées en 2023 s'est élevé à 3.3 millions €. Ce montant se répartit comme suit :

Année 2023	
Collaborateurs	29
Salaires fixes	2 153 058,00
Rémunération variable	1 518 200,00
Rémunération totale	3 671 258,00
> dont preneurs de risque	2 234 536,00
> dont non preneurs de risques	1 436 722,00

### Mouvements intervenus dans la composition du portefeuille

Vous trouverez ci-dessous la liste des principaux mouvements (achats et ventes de titres) intervenus dans la composition du FPC Tiepolo PME.

ISIN	Libellé de la valeur	Achat en EUR	ISIN	Libellé de la valeur	Vente en EUR
FR0000120560	QUADIENT	2 541 676,20	FR0004187367	FREELANCE.COM	1 049 866,65
FR0011466069	EKINOPS	1 808 777,35	DE000A0LR936	STEICO	1 042 440,26
FR0005691656	TRIGANO	1 327 537,35	FR0004152882	CLASQUIN	974 398,58
FR0000062234	COMPAGNIE DE L ODET	639 036,14	FR0000120560	QUADIENT	861 152,31
FR0004180578	SWORD GROUP	544 761,25	FR0004110310	ESI GROUP	643 766,04
FR0010202606	SIDETRADE	541 366,00	FR0010291245	VERIMATRIX	343 361,08
IT0005531261	GENTILI MOSCONI-S.P.A.	431 250,00	FR0013185857	ABEO	338 693,64
FR0000035818	ESKER	405 503,10	FR0012613610	PRODWAYS GROUP	196 000,00
FR0000130692	CHARGEURS	400 761,11	FR0013156007	KERLINK	167 038,03
FR0010766667	VENTE-UNIQUE.COM	340 695,16	FR0013252186	PLASTIQUE DU VAL DE LOIR	158 273,23
FR0004152882	CLASQUIN	328 360,53	FR0010528059	STREAMWIDE	145 500,00
FR0000071797	INFOTEL	264 500,00	FR0010131409	WALLIX GROUP	123 316,98
FR0013335742	COGELEC	105 750,00	FR0000054132	DELFININGEN INDUSTRY	78 097,98

### Taxonomie Européenne pour les fonds Article 8 SFDR :

L'OPC peut investir dans des activités économiques durables sur le plan environnemental. Cependant la note ESG attribuée à chaque titre résulte d'une analyse globale prenant également en compte des critères sociaux et de gouvernance. Elle ne permet donc pas une approche ciblée sur un objectif particulier de la Taxonomie européenne ni l'évaluation du degré d'alignement d'un investissement. Le compartiment ne prend actuellement aucun engagement sur un minimum d'activités alignées avec la Taxonomie européenne. Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les principales incidences négatives des décisions d'investissement de la société de gestion sur les Facteurs de durabilité telles que définies dans l'article 7 du Règlement 2019/2088 ne sont pas prises en compte dans les décisions d'investissement.

La Financière Tiepolo applique une politique d'exclusions sectorielles :

- L'Armement (fabricants de mines anti-personnel et d'armements chimiques ou bactériologiques, ainsi que les sociétés réalisant 100% de leur chiffre d'affaires avec des armes de première frappe nucléaire et des armes de destruction massive).
- Le Respect de la personne (pornographie, travail des enfants).
- Le Respect de la vie (cellules souches embryonnaires et les entreprises réalisant 100% de leur chiffre d'affaires avec des produits visant l'avortement).

- Les Addictions (producteurs de tabac, opérateurs de casinos) ; et enfin
- Les Industries polluantes (entreprises réalisant 100% de leur chiffre d'affaires dans le charbon thermique).

En 2019, la Financière Tiepolo a décidé de signer la Charte des Principes d'Investissement Responsable de l'ONU (UNPRI).

L'OPCVM investit en titres (actions, certificats, obligations, obligations convertibles...) émis par

- Des entreprises cotées sur des marchés réglementé ou organisés et de moins de 1Md € de capitalisation boursière
- Ou des petites et moyennes entreprises (PME) et des entreprises de taille intermédiaire (ETI) de l'Union Européenne, cotées sur des marchés réglementé ou organisés et répondant aux critères suivants :
- Un effectif de moins de 5000 salariés
- un chiffre d'affaires annuel n'excédant pas 1,5 milliard d'euros ou un total de bilan inférieur à 2 milliards d'euros.

**Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852**

Dénomination du produit : TIEPOLO PME (le « produit Financier »)  
 Identifiant d'entité juridique : 9695006LY94T73000F90

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

## Caractéristiques environnementales et/ou sociales

**Ce produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable ?**

**Oui**    **Non**

<p><input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : ____%</p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE</li> <li><input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE</li> </ul> <p><input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : ____%</p>	<p><input type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de ____ % d'investissements durables.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE</li> <li><input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE</li> <li><input type="checkbox"/> ayant un objectif social</li> </ul> <p><input checked="" type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables</p>
--	--



### Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Le FCP TIEPOLO PME relève de l'article 8 SFDR depuis le 1er juillet 2022.

Au cours de l'année 2023, toutes les valeurs détenues par le FCP TIEPOLO PME ont été analysées sous l'angle extra-financier à travers la grille de notation ESG développée en interne par Financière Tiepolo. Lorsqu'une nouvelle société intègre le FCP TIEPOLO PME, elle a d'ores et déjà fait l'objet d'une analyse extra-financière qui complète son analyse financière. Par ce biais, les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le FCP TIEPOLO PME sont respectées à tout moment.

Conformément à l'engagement du FCP TIEPOLO PME, le FCP TIEPOLO PME surperformait donc son univers d'investissement au 29/12/2023, ainsi qu'à tout moment de la période allant du 01/01/2023 au 29/12/2023.

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

#### ● Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Afin de mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues, le FCP TIEPOLO PME a utilisé :

- Le score ESG des émetteurs, issu de la méthodologie propriétaire de Financière Tiepolo ;
- Le score ESG de l'univers d'investissement.

Pour le FCP TIEPOLO PME, l'univers d'investissement (en annexe) est mis à jour biannuellement.

Au 29/12/2023, la moyenne des notes ESG des valeurs composant le FCP TIEPOLO PME ressortait à 13,49/20.

A la même date, celle de son univers d'investissement atteignait 13,03/20. Conformément à l'engagement du FCP TIEPOLO PME, le FCP TIEPOLO PME surperformait donc son univers d'investissement au 29/12/2023, ainsi qu'à tout moment de la période allant du 01/01/2023 au 29/12/2023.

#### ● Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables y ont-ils contribué ?

Le FCP TIEPOLO PME promeut des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissement durable au sens de la réglementation 2019/2022 (EU) au cours de la période de référence.

#### ● Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Le FCP TIEPOLO PME promeut des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissement durable au sens de la réglementation 2019/2022 (EU) au cours de la période de référence.

*Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?*

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.



2

Le FCP TIEPOLO PME promeut des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissement durable au sens de la réglementation 2019/2022 (EU) au cours de la période de référence.

*Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :*

Le FCP TIEPOLO PME promeut des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissement durable au sens de la réglementation 2019/2022 (EU) au cours de la période de référence.

*La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à «ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.*

*Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.*

*Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.*



**Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?**

N/A.



**Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?**

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
CLASQUIN	Industries	5,93%	France
INFOTEL	Technologies	4,64%	France
SAMSE	Conso. discrétionnaire	4,25%	France
ESI GROUP	Technologies	4,14%	France
SWORD	Technologies	3,90%	France
VOYAGEURS DU MONDE	Conso. discrétionnaire	3,87%	France
WAVESTONE	Technologies	3,31%	France
GROUPE GUILLIN	Matériaux	3,24%	France
PERRIER (GERARD)	Industries	3,16%	France

3

VENTE UNIQUE.COM	Conso. discrétionnaire	2,86%	France
SIDETRADE	Technologies	2,82%	France
ROCHE BOBOIS	Conso. discrétionnaire	2,72%	France
DELFINGEN	Conso. discrétionnaire	2,68%	France
ESKER	Technologies	2,50%	France
ROBERTET	Matériaux	2,45%	France

Les données ci-dessus reprennent le top 15 des sociétés détenues par le FCP TIEPOLO PME au 29/12/2023. Ce top 15 est représentatif de l'ensemble de l'année 2023 puisque le taux de rotation du FCP TIEPOLO PME est historiquement bas.

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



### Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

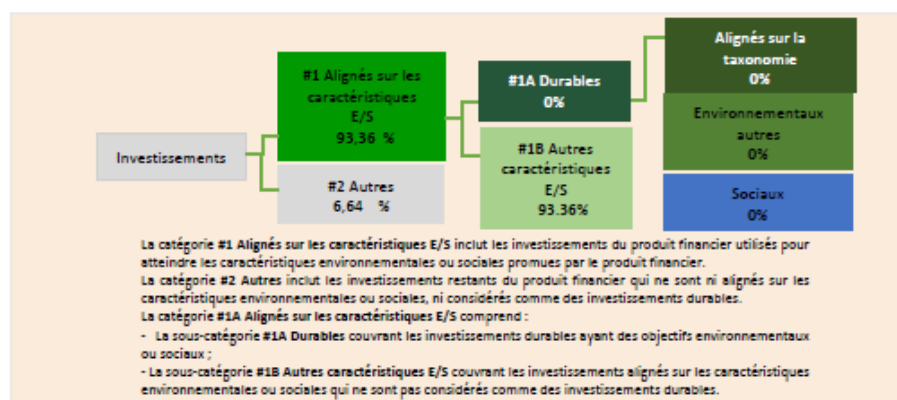
Le FCP TIEPOLO PME promeut des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables au sens de la réglementation 2019/2088 (EU) au cours de la période de référence.

### Quelle était l'allocation des actifs ?

Pour être conforme à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au gaz fossile comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin 2035. En ce qui concerne l'énergie nucléaire, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.



Conformément à la réglementation PEA, le FCP TIEPOLO PME peut détenir jusqu'à 25% de cash (un seuil théorique bien supérieur aux niveaux généralement constatés comme ci-dessous explicité). Ce cash est partiellement investi à travers des SICAV monétaires qui ne font l'objet d'aucune analyse extra-financière de notre part. Au 29/12/2023, le FCP TIEPOLO PME était investi à hauteur de 93,36% de ses actifs en actions. Or, 100% de la poche actions fait l'objet d'une analyse extra-financière via la grille de notation ESG développée par Financière Tiepolo. Par conséquent, 93,36% des actifs du FCP étaient alignés sur les caractéristiques E/S qu'il promeut. Le reste des actifs du FCP TIEPOLO PME, soit 6,64% du FCP, est conservé à titre de trésorerie. Au 29/12/2023, cette poche de trésorerie, conservée à 5,4% à titre de liquidités et investie à hauteur de 94,6% dans une SICAV monétaire (SICAV Union +), n'avait pas fait l'objet d'une analyse extra-financière, contrairement à la poche actions.

4

● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Au 29/12/2023, le FCP TIEPOLO PME était investi dans les secteurs suivants : technologies (37,5%), industries (21,4%), consommation discrétionnaire (19,2%), matériaux de base (7,6%), services de communication (4,6%), biens de consommation de base (1,8%) et santé (1,1%).



**Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?**

N/A.

● **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE<sup>1</sup> ?**

Oui :

Dans le gaz fossile

Dans l'énergie nucléaire

Non

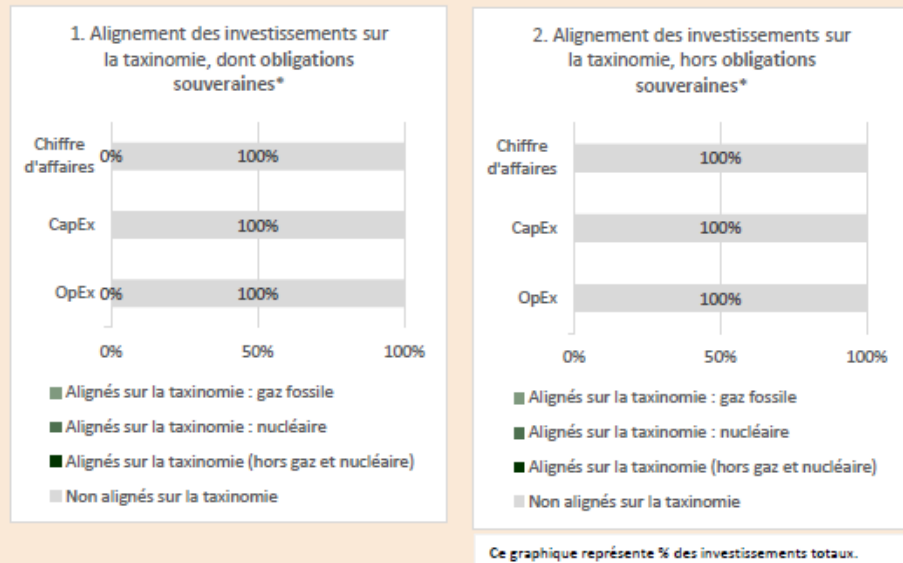
Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du chiffre d'affaires pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi;
- des dépenses d'investissement (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- Des dépenses d'exploitation (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

<sup>1</sup> Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.



Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines\* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



\*Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines

● Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

N/A.

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

N/A.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

N/A.



**Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux?**

Les investissements inclus dans la catégorie "Autres" correspondent aux actifs du FCP TIEPOLO PME qui ne sont pas investis en actions. Ils représentent 6,64% des actifs du FCP comptabilisés comme de la trésorerie. Au 29/12/2023, cette poche de trésorerie était conservée à 5,4% à titre de liquidités et investie à hauteur de 94,6% dans une SICAV monétaire (SICAV Union +).

La catégorie « autres » est une réserve de trésorerie pour laquelle il n'existe pas de garantie environnementale ou sociale minimale contrairement à la poche actions.



**Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?**

L'analyse extra-financière des sociétés qui composent le FCP TIEPOLO PME s'appuie sur l'ensemble des données extra-financières communiquées par le document universel d'enregistrement de la société et, le cas échéant, par le rapport ESG. Des sources d'informations annexes telles que le site internet de la société ou plus largement toute information trouvée dans la presse ou sur internet peuvent également être utilisées. Chaque analyste-gérant en apprécie la fiabilité et la pertinence.

En 2023, 100% sociétés détenues par le FCP TIEPOLO PME ont été analysées à travers le modèle propriétaire de Financière Tiepolo.

Lorsque l'analyste en charge de la couverture d'une société juge que les informations extra-financières qu'il a pu recueillir sont incomplètes voire inexistantes, il est susceptible de solliciter l'interlocuteur membre de la société qui lui paraît être le plus à même de lui apporter l'information lacunaire ou manquante. Par conséquent, des échanges réguliers sont susceptibles d'avoir lieu avec l'analyste en charge de l'analyse extra-financière d'une société et le management de celle-ci. Ainsi, nous disposons de suffisamment d'informations environnementales et/ou sociales sur l'ensemble des sociétés dans lesquelles le FCP TIEPOLO PME est investi et ce afin d'attribuer à chacune d'entre-elles une note ESG.

Entre le 01/01/2023 et le 29/12/2023, plusieurs contacts ont été établis avec certaines sociétés afin de compléter les données extra-financières fournies par les documents de référence. En effet, le FCP TIEPOLO PME investit par définition dans des petites capitalisations qui ne disposent pas nécessairement des ressources financières à la remontée de toutes les données ESG. Dans ce contexte, les analystes du FCP vont régulièrement chercher l'information à la source et continueront à le faire au gré des besoins.



**Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**

N/A.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.

- *En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?*  
N/A.
- *Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?*  
N/A.
- *Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?*  
N/A.
- *Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?*  
N/A.

Conformément à la stratégie de gestion figurant dans le prospectus, le fonds a été investi à plus de 75% en titres éligibles au PEA.

## **Transparence Des Opérations De Financement Sur Titres (SFTR)**

Au cours de l'exercice, le fonds n'a pas effectué d'opérations de financement sur titres soumis à la réglementation SFTR, à savoir opération de pension, prêt/emprunt de titres de matières premières, opération d'achat-revente ou de vente-achat, opération de prêt avec appel de marge et contrat d'échange sur revenu global (TRS).

# RAPPORT COMPTABLE AU 29/12/2023

## **TIEPOLO PME**

## INFORMATIONS JURIDIQUES

Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs.

### **Commission de mouvement et frais d'intermédiation**

Le compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation prévu à l'article 314-82 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers est disponible sur le site internet de la société de gestion et/ou à son siège social.

### **Politique du gestionnaire en matière de droit de vote**

Conformément aux articles 314-100 à 314-102 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, les informations concernant la politique de vote et le compte-rendu de celle-ci sont disponibles sur le site Internet de la société de gestion et/ou à son siège social.

### **Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties**

La sélection et l'évaluation des intermédiaires font l'objet de procédures contrôlées.

Toute entrée en relation est examinée, agréée par un comité ad hoc avant d'être validée par la Direction.

L'évaluation est au minimum annuelle et prend en compte plusieurs critères liés en premier lieu à la qualité de l'exécution (prix d'exécution, délais de traitement, bon dénouement des opérations...) et à la pertinence des prestations de recherche (analyses financière, technique et économique, bien-fondé des recommandations...).

### **Information relative aux modalités de calcul du risque global**

Le risque global sur contrats financiers est calculé selon la méthode du calcul de l'engagement.

## BILAN ACTIF

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Immobilisations nettes</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Dépôts et instruments financiers</b>	<b>128 787 526,02</b>	<b>122 013 104,79</b>
<b>Actions et valeurs assimilées</b>	<b>120 664 845,62</b>	<b>116 135 696,75</b>
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	120 664 845,62	116 135 696,75
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Titres de créances</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Parts d'organismes de placement collectif</b>	<b>8 122 680,40</b>	<b>5 877 408,04</b>
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	8 122 680,40	5 877 408,04
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
<b>Opérations temporaires sur titres</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
<b>Contrats financiers</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
<b>Autres instruments financiers</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Créances</b>	<b>29 820,17</b>	<b>10 118,94</b>
<b>Opérations de change à terme de devises</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Autres	29 820,17	10 118,94
<b>Comptes financiers</b>	<b>697 181,83</b>	<b>675 840,52</b>
<b>Liquidités</b>	<b>697 181,83</b>	<b>675 840,52</b>
<b>Total de l'actif</b>	<b>129 514 528,02</b>	<b>122 699 064,25</b>

## BILAN PASSIF

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Capitaux propres</b>		
<b>Capital</b>	129 638 936,07	122 476 385,33
<b>Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)</b>	0,00	0,00
<b>Report à nouveau (a)</b>	0,00	0,00
<b>Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)</b>	-811 180,28	-844 412,04
<b>Résultat de l'exercice (a, b)</b>	413 030,66	812 987,64
<b>Total des capitaux propres</b>	129 240 786,45	122 444 960,93
(= Montant représentatif de l'actif net)		
<b>Instruments financiers</b>	0,00	0,00
<b>Opérations de cession sur instruments financiers</b>	0,00	0,00
<b>Opérations temporaires sur titres</b>	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
<b>Contrats financiers</b>	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
<b>Dettes</b>	273 741,57	254 103,32
<b>Opérations de change à terme de devises</b>	0,00	0,00
<b>Autres</b>	273 741,57	254 103,32
<b>Comptes financiers</b>	0,00	0,00
<b>Concours bancaires courants</b>	0,00	0,00
<b>Emprunts</b>	0,00	0,00
<b>Total du passif</b>	129 514 528,02	122 699 064,25

(a) Y compris comptes de régularisations

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice



## HORS-BILAN

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Opérations de couverture</b>		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagements de gré à gré		
Total Engagements de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements		
Total Autres engagements	0,00	0,00
<b>Total Opérations de couverture</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Autres opérations</b>		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagements de gré à gré		
Total Engagements de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements		
Total Autres engagements	0,00	0,00
<b>Total Autres opérations</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

## COMPTE DE RESULTAT

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Produits sur opérations financières</b>		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	0,00	0,00
Produits sur actions et valeurs assimilées	2 683 557,62	3 197 467,35
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur contrats financiers	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
<b>TOTAL (I)</b>	<b>2 683 557,62</b>	<b>3 197 467,35</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur contrats financiers	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	0,00	3 379,41
Autres charges financières	0,00	0,00
<b>TOTAL (II)</b>	<b>0,00</b>	<b>3 379,41</b>
<b>Résultat sur opérations financières (I - II)</b>	<b>2 683 557,62</b>	<b>3 194 087,94</b>
Autres produits (III)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	2 283 585,38	2 397 431,44
<b>Résultat net de l'exercice (L. 214-17-1) (I - II + III - IV)</b>	<b>399 972,24</b>	<b>796 656,50</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	13 058,42	16 331,14
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	0,00	0,00
<b>Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI)</b>	<b>413 030,66</b>	<b>812 987,64</b>

# REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le Règlement ANC 2014-01 modifié.

Les éléments comptables sont présentés en euro, devise de la comptabilité de l'OPC.

## Comptabilisation des revenus

Les comptes financiers sont enregistrés pour leur montant, majoré, le cas échéant, des intérêts courus qui s'y rattachent.

L'OPC comptabilise ses revenus selon la méthode du coupon encaissé.

## Comptabilisation des entrées et sorties en portefeuille

La comptabilisation des entrées et sorties de titres dans le portefeuille de l'OPC est effectuée frais exclus.

## Affectation des sommes distribuables

Part C :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Part I :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

## Frais de gestion et de fonctionnement

Les frais de gestion sont prévus par la notice d'information ou le prospectus complet de l'OPC.

### Frais de gestion fixes (taux maximum)

		Frais de gestion fixes	Assiette
C	FR0011645670	2 % TTC maximum dont frais de gestion financière : 0 % dont frais de fonctionnement et autres services : 0 %	Actif net
I	FR0013301132	1,1 % TTC maximum dont frais de gestion financière : 0 % dont frais de fonctionnement et autres services : 0 %	Actif net

**Frais de gestion indirects (sur OPC)**

		<b>Frais de gestion indirects</b>
C	FR0011645670	Néant
I	FR0013301132	Néant

**Commission de surperformance**

### **Part FR0011645670 C**

15% T.T.C. de la performance du FCP au-delà d'une valorisation minimale du FCP de 7% net de frais de gestion fixes sur un an et dans le respect du principe de « high water mark » exposé plus bas

(1) La commission de surperformance est calculée selon la méthode indiquée.

Un système de High Water Mark est retenu : celui-ci autorise la société à prélever des commissions de surperformance lorsque la valeur liquidative constatée (avec provision de commission de surperformance) le dernier jour de bourse de l'exercice est supérieure à la valeur « HWM » (ci-après « valeur HWM »).

(2) Le supplément de performance auquel s'applique le taux de 15% TTC représente la différence entre :

- l'actif de l'OPC avant prise en compte de la provision de commission de surperformance
- et la valeur de l'actif résultat du produit valeur HWM x nombre de parts et
- la valeur d'un actif de référence ayant réalisé une performance égale à 7% net de frais de gestion fixes en linéaire, prorata temporis, sur la période de calcul et enregistrant les mêmes variations liées aux souscriptions/rachats que l'OPC.

Principe du « High water mark » :

Les dotations sont incrémentées seulement si la performance a dépassé le seuil (7%) annualisé depuis la dernière clôture de l'exercice.

De la sorte, les commissions de sur performance suivent le principe du « High Water Mark » : aucune commission de sur performance n'est versée en fin d'exercice tant que la performance n'a pas dépassé 7% chaque année (10,7 € en année 1, 11,45 € en année 2, 12,25 € en année 3, etc.) depuis le lancement du fonds et depuis la dernière fois qu'une commission variable a été versée.

A compter du premier exercice du fonds ouvert le 01/01/2022, toute sous-performance du fonds par rapport au seuil de déclenchement est compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles. A cette fin, une période d'observation extensible de 1 à 5 ans glissants, avec une remise à zéro du calcul à chaque prélèvement commission de surperformance

(3) A chaque établissement de valeur liquidative :

- En cas de surperformance par rapport au seuil de déclenchement de la surperformance, une dotation est provisionnée.
- En cas de sous-performance par rapport au seuil de déclenchement de la surperformance, une reprise de provision est effectuée à hauteur de 100% de la provision de surperformance existante.

(4) La commission de surperformance sur les rachats effectués en cours d'exercice est définitivement acquise à la société de gestion.

(5) En cas de surperformance, la commission de surperformance est payable annuellement sur la dernière valeur liquidative de l'exercice. La provision est remise à zéro en cas de paiement.

### **Part FR0013301132 I**

15% T.T.C. de la performance du FCP au-delà d'une valorisation minimale du FCP de 7% net de frais de gestion fixes sur un an et dans le respect du principe de « high water mark » exposé plus bas

(1) La commission de surperformance est calculée selon la méthode indiquée.

Un système de High Water Mark est retenu : celui-ci autorise la société à prélever des commissions de surperformance lorsque la valeur liquidative constatée (avec provision de commission de surperformance) le dernier jour de bourse de l'exercice est supérieure à la valeur « HWM » (ci-après « valeur HWM »).

(2) Le supplément de performance auquel s'applique le taux de 15% TTC représente la différence entre :

- l'actif de l'OPC avant prise en compte de la provision de commission de surperformance
- et la valeur de l'actif résultat du produit valeur HWM x nombre de parts et
- la valeur d'un actif de référence ayant réalisé une performance égale à 7% net de frais de gestion fixes en linéaire, prorata temporis, sur la période de calcul et enregistrant les mêmes variations liées aux souscriptions/rachats que l'OPC.

Principe du « High water mark » :

Les dotations sont incrémentées seulement si la performance a dépassé le seuil (7%) annualisé depuis la dernière clôture de l'exercice.

De la sorte, les commissions de sur performance suivent le principe du « High Water Mark » : aucune commission de sur performance n'est versée en fin d'exercice tant que la performance n'a pas dépassé

7% chaque année (10,7 € en année 1, 11,45 € en année 2, 12,25 € en année 3, etc.) depuis le lancement du fonds et depuis la dernière fois qu'une commission variable a été versée.

A compter du premier exercice du fonds ouvert le 01/01/2022, toute sous-performance du fonds par rapport au seuil de déclenchement est compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles. A cette fin, une période d'observation extensible de 1 à 5 ans glissants, avec une remise à zéro du calcul à chaque prélèvement commission de surperformance

(3) A chaque établissement de valeur liquidative :

- En cas de surperformance par rapport au seuil de déclenchement de la surperformance, une dotation est provisionnée.

- En cas de sous-performance par rapport au seuil de déclenchement de la surperformance, une reprise de provision est effectuée à hauteur de 100% de la provision de surperformance existante.

(4) La commission de surperformance sur les rachats effectués en cours d'exercice est définitivement acquise à la société de gestion.

(5) En cas de surperformance, la commission de surperformance est payable annuellement sur la dernière valeur liquidative de l'exercice. La provision est remise à zéro en cas de paiement.

Le tableau ci-dessous énonce ces principes sur des hypothèses de performances présentées à titre d'exemple, sur une durée de 19 ans :

	Sur / Sous performance Nette*	Sous performance à compenser l'année suivante	Paiement de la commission de surperformance
ANNEE 1	5%	0%	OUI
ANNEE 2	0%	0%	NON
ANNEE 3	-5%	-5%	NON
ANNEE 4	3%	-2%	NON
ANNEE 5	2%	0%	NON
ANNEE 6	5%	0%	OUI
ANNEE 7	5%	0%	OUI
ANNEE 8	-10%	-10%	NON
ANNEE 9	2%	-8%	NON
ANNEE 10	2%	-6%	NON
ANNEE 11	2%	-4%	NON
ANNEE 12	0%	0%**	NON
ANNEE 13	2%	0%	OUI
ANNEE 14	-6%	-6%	NON
ANNEE 15	2%	-4%	NON
ANNEE 16	2%	-2%	NON
ANNEE 17	-4%	-6%	NON
ANNEE 18	0%	-4%***	NON
ANNEE 19	5%	0%	OUI

#### Notes relatives à l'exemple :

\*La sur/sous performance nette se définit ici comme étant la performance du fonds au-delà/en-deçà du taux de référence.

\*\*La sous-performance de l'année 12 à reporter à l'année suivante (ANNEE 13) est de 0 % (et non de -4 %) car la sous-performance résiduelle de l'année 8 qui n'a pas encore été compensée (-4 %) n'est plus pertinente dans la mesure où la période de cinq ans est écoulée (la sous-performance de l'année 8 est compensée jusqu'à l'année 12).

\*\*\*La sous-performance de l'année 18 à reporter à l'année suivante (ANNEE 19) est de -4 % (et non de -6 %) car la sous-performance résiduelle de l'année 14 qui n'a pas encore été compensée (-2 %) n'est plus pertinente dans la mesure où la période de cinq ans est écoulée (la sous-performance de l'année 14 est compensée jusqu'à l'année 18)

## Rétrocessions

La politique de comptabilisation de rétrocessions de frais de gestion sur OPC cibles détenus est décidée par la société de gestion.

Ces rétrocessions sont comptabilisées en déduction des commissions de gestion. Les frais effectivement supportés par le fonds figurent dans le tableau « FRAIS DE GESTION SUPPORTÉS PAR L'OPC ». Les frais de gestion sont calculés sur l'actif net moyen à chaque valeur liquidative et couvrent les frais de la gestion financière, administrative, la valorisation, le coût du dépositaire, les honoraires des commissaires aux comptes... Ils ne comprennent pas les frais de transaction.

## Frais de transaction

Les courtages, commissions et frais afférents aux ventes de titres compris dans le portefeuille collectif ainsi qu'aux acquisitions de titres effectuées au moyen de sommes provenant, soit de la vente ou du remboursement de titres, soit des revenus des avoirs compris dans l'OPC, sont prélevés sur lesdits avoirs et viennent en déduction des liquidités.

Commissions de mouvement	Clé de répartition (en %)		
	SDG	Dépositaire	Autres prestataires
Société de gestion : 85% Dépositaire : 15% Actions, warrants, obligations convertibles, droits : 0,529% TTC maximum minimum : 15€ France - Belgique - Pays Bas minimum : 30€ Autres Pays ----- Dépositaire : 100% Obligations : Forfait : 25€ France - Belgique - Pays Bas Forfait : 55€ Autres Pays Titres négociables à court terme : Forfait : 25€ France - RGV Forfait : 55€ Etranger - Clearstream OPC : Forfait = France : 5€ - Etranger : 10€ Off shore : 150€ Instruments financiers à terme : Forfait = Futures : 1€/lot Options : 0,30% / minimum 7€ Prélèvement sur chaque transaction			

## Méthode de valorisation

Lors de chaque valorisation, les actifs de l'OPCVM, du FIA sont évalués selon les principes suivants :

### Actions et titres assimilés cotés (valeurs françaises et étrangères) :

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de bourse de la veille est utilisé.

**Obligations et titres de créance assimilés (valeurs françaises et étrangères) et EMTN :**

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de Bourse de la veille est utilisé.

Dans le cas d'une cotation non réaliste, le gérant doit faire une estimation plus en phase avec les paramètres réels de marché. Selon les sources disponibles, l'évaluation pourra être effectuée par différentes méthodes comme :

- la cotation d'un contributeur,
- une moyenne de cotations de plusieurs contributeurs,
- un cours calculé par une méthode actuarielle à partir d'un spread (de crédit ou autre) et d'une courbe de taux,
- etc.

**Titres d'OPCVM, de FIA ou de fond d'investissement en portefeuille :**

Evaluation sur la base de la dernière valeur liquidative connue.

**Parts d'organismes de Titrisation :**

Evaluation au dernier cours de bourse du jour pour les organismes de titrisation cotés sur les marchés européens.

**Acquisitions temporaires de titres :**

- Pensions livrées à l'achat : Valorisation contractuelle. Pas de pension d'une durée supérieure à 3 mois.
- Rémérés à l'achat : Valorisation contractuelle, car le rachat des titres par le vendeur est envisagé avec suffisamment de certitude.
- Emprunts de titres : Valorisation des titres empruntés et de la dette de restitution correspondante à la valeur de marché des titres concernés.

**Cessions temporaires de titres :**

- Titres donnés en pension livrée : Les titres donnés en pension livrée sont valorisés au prix du marché, les dettes représentatives des titres donnés en pension sont maintenues à la valeur fixée dans le contrat.
- Prêts de titres : Valorisation des titres prêtés au cours de bourse de la valeur sous-jacente. Les titres sont récupérés par l'OPCVM, FIA à l'issue du contrat de prêt.

**Valeurs mobilières non cotées :**

Evaluation utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et sur le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

**Titres de créances négociables :**

Les TCN sont valorisés à la valeur de marché.

Valeur de marché retenue :



- BTF/BTAN :

Taux de rendement actuariel ou cours du jour publié par la Banque de France.

- Autres TCN :

Pour les TCN faisant l'objet de cotation régulière : le taux de rendement ou les cours utilisés sont ceux constatés chaque jour sur le marché.

Pour les titres sans cotation régulière ou réaliste : application d'une méthode actuarielle avec utilisation du taux de rendement d'une courbe de taux de référence corrigé d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur (spread de crédit ou autre).

#### **Contrats à terme fermes :**

Les cours de marché retenus pour la valorisation des contrats à terme fermes sont en adéquation avec ceux des titres sous-jacents. Ils varient en fonction de la Place de cotation des contrats :

- Contrats à terme fermes cotés sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

- Contrats à terme fermes cotés sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

#### **Options :**

Les cours de marché retenus suivent le même principe que ceux régissant les contrats ou titres supports :

- Options cotées sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

- Options cotées sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

#### **Opérations d'échanges (swaps) :**

• Les swaps d'une durée de vie inférieure à 3 mois sont valorisés de manière linéaire.

• Les swaps d'une durée de vie supérieure à 3 mois sont valorisés au prix du marché.

• L'évaluation des swaps d'indice est réalisé au prix donné par la contrepartie, la société de gestion réalise de manière indépendante un contrôle de cette évaluation.

• Lorsque le contrat de swap est adossé à des titres clairement identifiés (qualité et durée), ces deux éléments sont évalués globalement.

#### **Contrats de change à terme :**

Il s'agit d'opérations de couverture de valeurs mobilières en portefeuille libellées dans une devise autre que celle de la comptabilité de l'OPCVM, du FIA par un emprunt de devise dans la même monnaie pour le même montant. Les opérations à terme de devise sont valorisées d'après la courbe des taux prêteurs/emprunteurs de la devise.

### **Méthode d'évaluation des engagements hors bilan**

• Les engagements sur contrats à terme fermes sont déterminés à la valeur de marché. Elle est égale au cours de valorisation multiplié par le nombre de contrats et par le nominal. Les engagements sur contrats d'échange de gré à gré sont présentés à leur valeur nominale ou en l'absence de valeur nominale, pour un montant équivalent.

• Les engagements sur opérations conditionnelles sont déterminés sur la base de l'équivalent sous-jacent de l'option. Cette traduction consiste à multiplier le nombre d'options par un delta. Le delta résulte d'un modèle mathématique (de type Black-Scholes) dont les paramètres sont : le cours du sous-jacent,

la durée à l'échéance, le taux d'intérêt court terme, le prix d'exercice de l'option et la volatilité du sous-jacent. La présentation dans le hors-bilan correspond au sens économique de l'opération, et non au sens du contrat.

- Les swaps de dividende contre évolution de la performance sont indiqués à leur valeur nominale en hors-bilan.
- Les swaps adossés ou non adossés sont enregistrés au nominal en hors-bilan.

## **Description des garanties reçues ou données**

### **Garantie reçue :**

Néant

### **Garantie donnée :**

Dans le cadre de réalisation des opérations d'acquisition / cession temporaire des titres, il peut recevoir les actifs financiers considérés comme des garanties et ayant pour but de réduire son exposition au risque de contrepartie.

Les garanties financières reçues seront essentiellement constituées en espèces pour les transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré, et en espèces et en obligations d'Etat éligibles pour les opérations d'acquisition/cession temporaire de titres.

- elle est donnée sous forme d'espèces ou d'obligations émises ou garanties par les Etats membres de l'OCDE ou par leurs collectivités publiques territoriales ou par des institutions et organismes supranationaux à caractère communautaire, régional ou mondial ;

Toute garantie financière reçue respectera les principes suivants :

- Liquidité : Toute garantie financière en titres doit être très liquide et pouvoir se négocier rapidement sur un marché réglementé à prix transparent.

- Cessibilité : Les garanties financières sont cessibles à tout moment.

- Evaluation : Les garanties financières reçues font l'objet d'une évaluation quotidienne. Une politique de décote prudente sera appliquée sur les titres pouvant afficher une volatilité non négligeable ou en fonction de la qualité de crédit.

- Qualité de crédit des émetteurs : Les garanties financières sont de haute qualité de crédit.

- Placement de garanties reçues en espèces : Elles sont, soit placées en dépôts auprès d'entités éligibles, soit investies en obligations d'Etat de haute qualité de crédit (notation respectant les critères des OPCVM/FIA de type monétaire), soit investies en OPCVM/FIA de type monétaire, soit utilisées aux fins de transactions de prise en pension conclues avec un établissement de crédit,

- Corrélation : les garanties sont émises par une entité indépendante de la contrepartie.

- Diversification : Le risque de contrepartie dans des transactions de gré à gré ne peut excéder 10% des actifs nets lorsque la contrepartie est un des établissements de crédit tel que défini dans la réglementation en vigueur, ou 5% de ses actifs dans les autres cas.

L'exposition à un émetteur donné ne dépasse pas 20% de l'actif net.

Conservation : Les garanties financières reçues sont placées auprès du Dépositaire ou par un de ses agents ou tiers sous son contrôle ou de tout dépositaire tiers faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et qui n'a aucun lien avec le fournisseur des garanties financières.

Interdiction de réutilisation : Les garanties financières autres qu'en espèces ne peuvent être ni vendues, ni réinvesties, ni remises en garantie.

## EVOLUTION DE L'ACTIF NET

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Actif net en début d'exercice</b>	<b>122 444 960,93</b>	<b>151 510 166,91</b>
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	16 272 162,55	16 120 966,01
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-14 357 358,48	-15 100 975,50
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	3 058 109,14	3 838 254,84
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-3 738 285,62	-4 519 038,43
Plus-values réalisées sur contrats financiers	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur contrats financiers	0,00	0,00
Frais de transaction	-115 947,22	-149 282,99
Différences de change	0,00	0,00
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	5 277 172,91	-30 051 786,41
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	30 113 014,36	24 835 841,45
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	24 835 841,45	54 887 627,86
Variation de la différence d'estimation des contrats financiers	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	399 972,24	796 656,50
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
<b>Actif net en fin d'exercice</b>	<b>129 240 786,45</b>	<b>122 444 960,93</b>

**INSTRUMENTS FINANCIERS - VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE  
D'INSTRUMENT**

	Montant	%
<b>ACTIF</b>		
Obligations et valeurs assimilées		
<b>TOTAL Obligations et valeurs assimilées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Titres de créances		
<b>TOTAL Titres de créances</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Operations contractuelles a l'achat		
<b>TOTAL Operations contractuelles a l'achat</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>PASSIF</b>		
Cessions		
<b>TOTAL Cessions</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Operations contractuelles a la vente		
<b>TOTAL Operations contractuelles a la vente</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>HORS BILAN</b>		
Opérations de couverture		
<b>TOTAL Opérations de couverture</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Autres opérations		
<b>TOTAL Autres opérations</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

## VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
<b>Actif</b>								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	697 181,83	0,54	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Passif</b>								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Hors-bilan</b>								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

## VENTILATION PAR MATURETE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	0-3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
<b>Actif</b>										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	697 181,83	0,54	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Passif</b>										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Hors-bilan</b>										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

**VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN**

	Devise 1	%	Devise2	%	Devise 3	%	Autre(s) devise(s)	%
<b>Actif</b>								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres d'OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Passif</b>								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Hors-bilan</b>								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

**VALEURS ACTUELLES DES INSTRUMENTS FINANCIERS FAISANT L'OBJET D'UNE ACQUISITION TEMPORAIRE**

	<b>29/12/2023</b>
Titres acquis à réméré	0,00
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

**VALEURS ACTUELLES DES INSTRUMENTS FINANCIERS CONSTITUTIFS DE DEPOTS DE GARANTIE**

	<b>29/12/2023</b>
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

**INSTRUMENTS FINANCIERS EMIS PAR LA SOCIETE DE GESTION OU LES ENTITES DE SON GROUPE**

	<b>ISIN</b>	<b>LIBELLE</b>	<b>29/12/2023</b>
Actions			<b>0,00</b>
Obligations			<b>0,00</b>
TCN			<b>0,00</b>
OPC			<b>0,00</b>
Contrats financiers			<b>0,00</b>
<b>Total des titres du groupe</b>			<b>0,00</b>

**TABLEAUX D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES**

<b>Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice</b>						
	<b>Date</b>	<b>Part</b>	<b>Montant total</b>	<b>Montant unitaire</b>	<b>Crédits d'impôt totaux</b>	<b>Crédits d'impôt unitaire</b>
<b>Total acomptes</b>			<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

<b>Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice</b>				
	<b>Date</b>	<b>Part</b>	<b>Montant total</b>	<b>Montant unitaire</b>
<b>Total acomptes</b>			<b>0</b>	<b>0</b>



<b>Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat</b>	<b>29/12/2023</b>	<b>30/12/2022</b>
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	413 030,66	812 987,64
<b>Total</b>	<b>413 030,66</b>	<b>812 987,64</b>

	<b>29/12/2023</b>	<b>30/12/2022</b>
<b>C1 PART CAPI C</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	206 177,83	515 797,27
<b>Total</b>	<b>206 177,83</b>	<b>515 797,27</b>
<b>Information relative aux titres ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00
<b>Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat</b>		
<b>Montant global des crédits d'impôt</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Provenant de l'exercice	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-1	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-2	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-3	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-4	0,00	0,00

	<b>29/12/2023</b>	<b>30/12/2022</b>
<b>II PART CAPI I</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	206 852,83	297 190,37
<b>Total</b>	<b>206 852,83</b>	<b>297 190,37</b>
<b>Information relative aux titres ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00
<b>Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat</b>		
<b>Montant global des crédits d'impôt</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Provenant de l'exercice	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-1	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-2	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-3	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-4	0,00	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	29/12/2023	30/12/2022
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-811 180,28	-844 412,04
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>-811 180,28</b>	<b>-844 412,04</b>

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	29/12/2023	30/12/2022
<b>CI PART CAPI C</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-686 980,32	-701 386,29
<b>Total</b>	<b>-686 980,32</b>	<b>-701 386,29</b>
<b>Information relative aux titres ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de titres	0,00	0,00
Distribution unitaire	0,00	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	29/12/2023	30/12/2022
<b>II PART CAPI I</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-124 199,96	-143 025,75
<b>Total</b>	<b>-124 199,96</b>	<b>-143 025,75</b>
<b>Information relative aux titres ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de titres	0,00	0,00
Distribution unitaire	0,00	0,00

**TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'OPC AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES**

Date	Part	Actif net	Nombre de titres	Valeur liquidative unitaire €	Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) €	Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) €	Crédit d'impôt unitaire €	Capitalisation unitaire sur résultat et PMV nettes €
31/12/2019	C1 PART CAPI C	74 605 499,21	4 245 118,0148	17,57	0,00	0,00	0,00	0,16
31/12/2019	I1 PART CAPI I	7 819 589,64	8 513,124	918,53	0,00	0,00	0,00	16,27
31/12/2020	C1 PART CAPI C	92 246 680,75	4 421 156,2237	20,86	0,00	0,00	0,00	0,49
31/12/2020	I1 PART CAPI I	9 665 686,13	8 734,1942	1 106,65	0,00	0,00	0,00	40,47
31/12/2021	C1 PART CAPI C	130 526 068,70	4 727 343,486	27,61	0,00	0,00	0,00	0,40
31/12/2021	I1 PART CAPI I	20 984 098,21	14 017,7706	1 496,96	0,00	0,00	0,00	48,92
30/12/2022	C1 PART CAPI C	101 822 397,35	4 590 808,2025	22,18	0,00	0,00	0,00	-0,04
30/12/2022	I1 PART CAPI I	20 622 563,58	16 996,0262	1 213,38	0,00	0,00	0,00	9,07
29/12/2023	C1 PART CAPI C	109 487 362,12	4 752 589,8621	23,04	0,00	0,00	0,00	-0,10
29/12/2023	I1 PART CAPI I	19 753 424,33	15 533,7202	1 271,65	0,00	0,00	0,00	5,32

## SOUSCRIPTIONS RACHATS

	En quantité	En montant
C1 PART CAPI C		
Parts ou Actions Souscrites durant l'exercice	625 508,27890	14 032 718,12
Parts ou Actions Rachetées durant l'exercice	-463 726,61930	-10 265 190,57
Solde net des Souscriptions/Rachats	161 781,65960	3 767 527,55
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	<b>4 752 589,86210</b>	

	En quantité	En montant
II PART CAPI I		
Parts ou Actions Souscrites durant l'exercice	1 863,30700	2 239 444,43
Parts ou Actions Rachetées durant l'exercice	-3 325,61300	-4 092 167,91
Solde net des Souscriptions/Rachats	-1 462,30600	-1 852 723,48
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	<b>15 533,72020</b>	

## COMMISSIONS

	<b>En montant</b>
<b>C1 PART CAPI C</b>	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	6,78
Montant des commissions de souscription perçues	6,78
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocédées	6,78
Montant des commissions de souscription rétrocédées	6,78
Montant des commissions de rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

	<b>En montant</b>
<b>I1 PART CAPI I</b>	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription rétrocédées	0,00
Montant des commissions de rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

**FRAIS DE GESTION SUPPORTES PAR L'OPC**

	<b>29/12/2023</b>
FR0011645670 C1 PART CAPI C	
<b>Pourcentage de frais de gestion fixes</b>	2,00
<b>Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)</b>	2 074 116,06
<b>Pourcentage de frais de gestion variables</b>	0,00
<b>Commissions de surperformance (frais variables)</b>	0,00
<b>Rétrocessions de frais de gestion</b>	0,00

	<b>29/12/2023</b>
FR0013301132 II PART CAPI I	
<b>Pourcentage de frais de gestion fixes</b>	1,10
<b>Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)</b>	209 469,32
<b>Pourcentage de frais de gestion variables</b>	0,00
<b>Commissions de surperformance (frais variables)</b>	0,00
<b>Rétrocessions de frais de gestion</b>	0,00

## CREANCES ET DETTES

	Nature de débit/crédit	29/12/2023
Créances	SRD et règlements différés	29 820,17
<b>Total des créances</b>		<b>29 820,17</b>
Dettes	SRD et règlements différés	91 184,78
Dettes	Frais de gestion	182 556,79
<b>Total des dettes</b>		<b>273 741,57</b>
<b>Total dettes et créances</b>		<b>-243 921,40</b>

## VENTILATION SIMPLIFIEE DE L'ACTIF NET

### INVENTAIRE RESUME

	Valeur EUR	% Actif Net
<b>PORTEFEUILLE</b>	<b>128 787 526,02</b>	<b>99,65</b>
ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES	120 664 845,62	93,37
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES	0,00	0,00
TITRES DE CREANCES NEGOCIABLES	0,00	0,00
TITRES OPC	8 122 680,40	6,28
AUTRES VALEURS MOBILIERES	0,00	0,00
<b>OPERATIONS CONTRACTUELLES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
OPERATIONS CONTRACTUELLES A L'ACHAT	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES A LA VENTE	0,00	0,00
<b>CESSIONS DE VALEURS MOBILIERES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>OPERATEURS DEBITEURS ET AUTRES CREANCES (DONT DIFFERENTIEL DE SWAP)</b>	<b>29 820,17</b>	<b>0,02</b>
<b>OPERATEURS CREDITEURS ET AUTRES DETTES (DONT DIFFERENTIEL DE SWAP)</b>	<b>-273 741,57</b>	<b>-0,21</b>
<b>CONTRATS FINANCIERS</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
OPTIONS	0,00	0,00
FUTURES	0,00	0,00
SWAPS	0,00	0,00
<b>BANQUES, ORGANISMES ET ETS. FINANCIERS</b>	<b>697 181,83</b>	<b>0,54</b>
DISPONIBILITES	697 181,83	0,54
DEPOTS A TERME	0,00	0,00
EMPRUNTS	0,00	0,00
AUTRES DISPONIBILITES	0,00	0,00
ACHATS A TERME DE DEVISES	0,00	0,00
VENTES A TERME DE DEVISES	0,00	0,00
<b>ACTIF NET</b>	<b>129 240 786,45</b>	<b>100,00</b>



## PORTEFEUILLE TITRES DETAILLE

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
<b>TOTAL Actions &amp; valeurs assimilées</b>			<b>120 664 845,62</b>	<b>93,37</b>
<b>TOTAL Actions &amp; valeurs assimilées négo. sur un marché régl. ou assimilé</b>			<b>120 664 845,62</b>	<b>93,37</b>
<b>TOTAL Actions &amp; valeurs ass. nég. sur un marché régl. ou ass.(sauf Warrants et Bons de Sous.)</b>			<b>120 664 845,62</b>	<b>93,37</b>
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>114 669 720,73</b>	<b>88,73</b>
FR0000035818 ESKER	EUR	20 244	3 230 942,40	2,50
FR0000038242 LUMIBIRD	EUR	237 770	2 896 038,60	2,24
FR0000039091 ROBERTET	EUR	3 816	3 167 280,00	2,45
FR0000054132 DELFINGEN INDUSTRY	EUR	70 312	3 466 381,60	2,68
FR0000060071 SAMSE	EUR	27 202	5 494 804,00	4,25
FR0000061459 PERRIER INDUSTRIE (GERARD)	EUR	40 881	4 079 923,80	3,16
FR0000062234 COMPAGNIE DE L ODET	EUR	450	654 300,00	0,51
FR0000063737 AUBAY	EUR	30 000	1 249 500,00	0,97
FR0000065484 LECTRA	EUR	68 756	2 148 625,00	1,66
FR0000065971 GRAINES VOLTZ	EUR	19 612	572 670,40	0,44
FR0000066441 POUJOULAT	EUR	70 616	1 165 164,00	0,90
FR0000071797 INFOTEL	EUR	113 183	5 998 699,00	4,64
FR0000075442 GROUPE LDLC	EUR	32 311	709 226,45	0,55
FR0000120560 QUADIENT	EUR	95 000	1 825 900,00	1,41

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
FR0000130692 CHARGEURS	EUR	255 474	2 983 936,32	2,31
FR0004024222 INTERPARFUMS	EUR	45 149	2 275 509,60	1,76
FR0004045847 VOYAGEURS DU MONDE	EUR	38 758	4 999 782,00	3,87
FR0004050250 NEURONES	EUR	50 492	2 209 025,00	1,71
FR0004110310 ESI GROUP	EUR	34 721	5 347 034,00	4,14
FR0004152882 CLASQUIN	EUR	62 049	7 663 051,50	5,91
FR0004155000 GROUPE SFPI	EUR	514 491	1 005 315,41	0,78
FR0004170017 LNA SANTE	EUR	51 193	1 028 979,30	0,80
FR0004174233 BILENDI	EUR	185 000	2 886 000,00	2,23
FR0004527638 EXEL INDUSTRIES	EUR	31 607	1 706 778,00	1,32
FR0005691656 TRIGANO	EUR	21 000	3 114 300,00	2,41
FR0010202606 SIDETRADE	EUR	22 505	3 645 810,00	2,82
FR0010528059 STREAMWIDE	EUR	49 366	1 031 749,40	0,80
FR0010766667 VENTE-UNIQUE.COM	EUR	296 086	3 701 075,00	2,86
FR0010820274 REWORLD MEDIA	EUR	725 546	2 582 943,76	2,00
FR0011466069 EKINOPS	EUR	200 000	1 172 000,00	0,91
FR0011471291 YMAGIS	EUR	5 079	0,00	0,00
FR0011665280 FIGEAC AERO	EUR	372 974	1 976 762,20	1,53
FR0011992700 ATEME	EUR	303 965	2 139 913,60	1,66
FR0012819381 GROUPE GUILLIN	EUR	135 343	4 182 098,70	3,24

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
FR0012882389 EQUASENS	EUR	7 000	427 700,00	0,33
FR0013185857 ABEO	EUR	137 321	1 998 020,55	1,55
FR0013252186 PLASTIQUE DU VAL DE LOIRE	EUR	192 916	711 860,04	0,55
FR0013283108 DELTA PLUS GROUP	EUR	39 700	3 072 780,00	2,38
FR0013295789 TFF GROUP	EUR	39 500	1 773 550,00	1,37
FR0013333432 THERMADOR GROUPE	EUR	24 100	2 036 450,00	1,58
FR0013335742 COGELEC	EUR	223 506	1 620 418,50	1,25
FR0013344173 ROCHE BOBOIS	EUR	66 228	3 510 084,00	2,72
FR0013357621 WAVESTONE	EUR	72 828	4 275 003,60	3,31
FR0014004EC4 PRECIA	EUR	93 090	2 932 335,00	2,27
<b>TOTAL ITALIE</b>			<b>402 500,00</b>	<b>0,31</b>
IT0005531261 GENTILI MOSCONI S.P.A.	EUR	115 000	402 500,00	0,31
<b>TOTAL LUXEMBOURG</b>			<b>5 592 624,89</b>	<b>4,33</b>
FR0004180578 SWORD GROUP	EUR	126 487	5 040 506,95	3,90
FR0013379484 SOLUTIONS 30	EUR	207 096	552 117,94	0,43
<b>TOTAL Bons de Souscriptions négo. sur un marché régl. ou assimilé</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
FR0013484466 YMAGIS BSA 20	EUR	58 656	0,00	0,00
<b>TOTAL Titres d'OPC</b>			<b>8 122 680,40</b>	<b>6,28</b>
<b>TOTAL OPCVM et équivalents d'autres Etats membres de l'UE</b>			<b>8 122 680,40</b>	<b>6,28</b>

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>8 122 680,40</b>	<b>6,28</b>
FR0000009987 UNION + (IC)	EUR	41,635	8 122 680,40	6,28

**COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON**

(selon l'article 158 du CGI)

Coupon de la part C1 : Information relative à la part à la part éligible à l'abattement de 40%		
	NET UNITAIRE	DEVISE
Dont montant éligible à l'abattement de 40% *		EUR

*(\*) Cet abattement ne concerne que les porteurs et actionnaires personnes physiques*

**COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON**

(selon l'article 158 du CGI)

Coupon de la part I1 : Information relative à la part à la part éligible à l'abattement de 40%		
	NET UNITAIRE	DEVISE
Dont montant éligible à l'abattement de 40% *		EUR

*(\*) Cet abattement ne concerne que les porteurs et actionnaires personnes physiques*